



# Le Bulletin

Volume 50 Numéro 16

Édition du 12 mai 2022

## Dans ce bulletin

*Invitation à l'assemblée générale de fin d'année : soirée festive pour se retrouver !.....p.1-2*

*Importante enquête de l'INSPQ sur la santé et sécurité au travail en éducation : avez-vous répondu au sondage ? .....p.2*

*Vous prenez votre retraite : avez-vous pensé aux assurances ! .....p.3*

*Sessions d'information offertes par le SEHR (CSQ) .....p.4*

*À signer : pétition pour les mesures visant à contrer la violence conjugale .....p.4*

## À l'Agenda

**Mardi 17 mai 2022**

**3<sup>e</sup> assemblée générale du SEHR(CSQ)**

**Heure :** 18 h 30 (*inscription en ligne requise avant le 13 mai*)

**Lieu :** Visioconférence ZOOM

**Lundi 30 mai 2022**

**Session d'information pour l'affectation des enseignants en poste**

**Heure :** 18 h 30 (*connexion dès 18 h 15*)

**Lieu :** Visioconférence ZOOM

**\* Inscription requise auprès du SEHR (CSQ)**

**Mardi 31 mai 2022**

**8<sup>e</sup> rencontre du conseil des personnes déléguées**

**Heure :** 18 h 30

**Lieu :** Corporation du Fort Saint-Jean - Salle Richelieu  
15, rue Jacques-Cartier, Saint-Jean-sur-Richelieu

## Invitation à l'assemblée générale de fin d'année : soirée festive pour se retrouver !

**Assemblée générale et Party de fin d'année du SEHR**

**On vous reçoit en grand!**

**Souper et prestation de Yannick de Martino, offerts par le SEHR (CSQ)!**

**Musique et danse... Une soirée que vous ne voudrez pas manquer!**

**Le mardi 28 juin 2022**  
**Heure :** de 16 h 30 à minuit  
**Lieu :** Corporation du Fort Saint-Jean  
15 rue Jacques-Cartier Nord,  
Saint-Jean-sur-Richelieu  
**Réservation requise avant le 10 juin!**

Plus de détails au [www.sehr-csq.qc.ca](http://www.sehr-csq.qc.ca)  
ou auprès de votre personne déléguée

*C'est le 28 juin prochain qu'aura lieu notre assemblée générale de fin d'année. La première assemblée en présentiel depuis le début de la pandémie!*

Cela fait bien longtemps que nous avons eu l'occasion de nous côtoyer en vrai. L'assemblée générale sera donc l'occasion rêvée de nous retrouver entre collègues des écoles du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières!

***Pour rendre cette soirée mémorable, le SEHR (CSQ) vous a concocté tout un menu!***

L'assemblée générale d'environ deux heures sera suivie, dans un premier temps, d'un verre de l'amitié et d'une prestation de l'humoriste Yannick de Martino et dans un deuxième temps, d'un souper trois services offert par le SEHR (CSQ) avec animation et musique pour le reste de la soirée.

Étant donné que nous devons prévoir le nombre de convives au souper et qu'il y aura fort probablement des élections durant l'assemblée générale, vous devrez vous inscrire pour recevoir le lien du vote électronique et effectuer votre choix de repas. Une invitation sera envoyée à tous les membres mercredi 18 mai, avec un lien d'inscription par « Google Forms ». La date limite d'inscription est le 10 juin.

Il va de soi que nous faisons appel à votre sens des responsabilités pour nous informer, si une fois inscrits vous êtes dans l'impossibilité d'assister à la rencontre!

## Importante enquête de l'INSPQ sur la santé et sécurité au travail en éducation : avez-vous répondu au sondage ?

*L'INSPQ lançait dernièrement un important sondage sur la santé et sécurité au travail en éducation. On visait une participation de 50% du personnel scolaire... On est loin du compte!*

Nous avons appris, le 2 mai dernier, que l'INSPQ permettrait de compléter le questionnaire sur le **Portrait de la santé mentale et des facteurs de risques psychosociaux du travail du personnel du milieu de l'enseignement public préscolaire, primaire et secondaire québécois** jusqu'à la fin du mois de mai. Le taux de réponse est à l'heure actuelle de 12,7 %, variant de 1,77 % à 35,1 % parmi les centres de services scolaires et les commissions scolaires. L'objectif étant de 50 % pour obtenir des résultats probants, on peut comprendre la décision de l'INSPQ!

Nous vous recommandons fortement de prendre vingt à trente minutes pour le remplir, car celui-ci ne pourra que confirmer notre analyse, avec des données scientifiques, difficilement contestables et qui étofferont nos revendications actuelles et futures en lien avec la nécessité d'améliorer nos milieux de travail.

L'INSPQ vise trois objectifs avec cette enquête :

1. Dresser un portrait provincial de la santé mentale et des facteurs de risques psychosociaux du travail en fonction de différents sous-groupes de personnel (âge, sexe et type d'emploi).
2. Dresser des portraits régionaux de la santé mentale et des facteurs de risques psychosociaux du travail chez le personnel de l'éducation, selon les 17 régions administratives du Québec.
3. Formuler des recommandations et des pistes d'action favorables à la santé et au bien-être du personnel de l'éducation, à partir des résultats obtenus (données recueillies et analysées).

<https://sondages.inspq.qc.ca/santetravail/189748?lang=fr>

# Vous prenez votre retraite : avez-vous pensé aux assurances ?

*Ça y est, vous y êtes, la retraite vous ouvre enfin les bras ! Tout empressé que vous soyez d'achever votre carrière, plusieurs décisions vous attendent avant de franchir le fil d'arrivée vers votre deuxième vie : les options en assurance en font partie.*

Avant de vous libérer du contrat avec l'assurance collective Alter Ego, il serait bon de réfléchir sérieusement à ce que cela implique.

Il est intéressant de savoir que dans le cas d'une retraite en mai ou en juin, votre couverture en assurance collective se poursuivra jusqu'au 31 août. Passé cette date, vous aurez 90 jours pour choisir d'adhérer à l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) et à ASSUREQ, le régime complémentaire en assurance médicament et vie de l'AREQ. Notez que le SEHR assume les frais d'adhésion à l'association la première année, et ce, pour tous ses membres.

## **Une assurance complémentaire, pourquoi ?**

À la retraite, toutes les travailleuses et tous les travailleurs du Québec sont couverts par le Régime public d'assurance médicaments du Québec, mais saviez-vous que celui-ci ne couvre pas tous les médicaments ? Le régime complémentaire de l'AREQ rembourse à 80 % plusieurs médicaments non couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), ce qui représente près du double de ceux couverts par le régime public.

Si vous possédez une couverture collective en assurance vie, différentes options de transformation vous sont offertes afin de poursuivre votre protection lors de la retraite.

De plus, ASSUREQ ne rembourse pas seulement les médicaments, elle vous couvre, comme le régime collectif SSQ, en assurance voyage et pour tout transport d'urgence.

## **Couverture en plus de l'assurance médicaments**

Vous pourriez également évaluer l'intérêt d'adhérer au régime complémentaire *Santé+*

Enfin, votre personne conjointe peut avoir accès à ASSUREQ si vous l'inscrivez et pourra maintenir ses protections si vous décédez.

Ne négligez pas de vous renseigner sur vos options, et ce, même si vous êtes couvert par votre personne conjointe. Vous pourriez adhérer à ASSUREQ, tout en vous exemptant de l'assurance maladie, jusqu'à sa retraite, et ainsi conserver la possibilité de réintégrer le régime à ce moment. À défaut de prendre cette précaution, vous ne serez plus admissible à ASSUREQ en cas de séparation, ou si votre conjoint n'a pas accès à une telle protection en quittant le monde du travail.

Chaque année, le SEHR offre aux futurs retraités de l'année, une session d'information animée par l'AREQ afin d'obtenir l'information nécessaire pour ne pas manquer le bateau. Les dates sont habituellement annoncées en début d'année scolaire dans le Bulletin du SEHR.

Aux naufragés qui n'auraient pas assisté à cette formation, une journée spéciale d'information est également offerte au moment de la rentrée scolaire pour les nouveaux retraités. Tous les membres ayant adhéré à l'AREQ reçoivent une invitation personnalisée.

Pour toute information au sujet des assurances pour retraités, vous pouvez communiquer avec M. Robert Godin au (450) 347-7764.

# Sessions d'information offertes par le SEHR (CSQ)

*Chaque année en juin, le SEHR offre différentes sessions d'information à ses membres. On y aborde les sujets de l'assurance-emploi, de la séance d'affectation du mois de juin et de celle du mois d'août.*

## **Rencontre pour les enseignantes et les enseignants à statut précaire, le 22 juin 2022 :**

La première partie de cette session d'information, qui débutera à 18h30, abordera la séance d'affectation du mois d'août. Celle-ci s'adresse aux enseignantes et aux enseignants qui intègrent la liste de priorité d'emploi pour la première année. Le fonctionnement de la séance d'affectation ainsi que les conditions relatives à l'ancienneté et à l'expérience y seront abordés.

En deuxième partie de rencontre, nous apprendrons tout ce qu'il faut savoir pour effectuer une demande d'assurance-emploi. Ainsi, nous verrons les conditions d'éligibilité, des informations à ne pas négliger et la déclaration des revenus. Les règles particulières en lien avec la pandémie seront également abordées.

Cette soirée aura lieu en visioconférence par ZOOM et

une invitation vous parviendra le lundi 20 juin par courriel.

## **Rencontre pour les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignants en poste, le 30 mai 2022 :**

Cette rencontre, s'adressant cette fois aux enseignantes et enseignants qui ont obtenu un poste à l'été 2021. On y présentera les conditions relatives à l'ancienneté et l'expérience lors du choix de tâche ainsi que le fonctionnement de la séance d'affectation. L'invitation sera envoyée à tous les enseignants en poste le vendredi 27 mai.

Si vous souhaitiez assister à l'une des deux séances d'information, mais que vous n'avez pas reçu d'invitation, veuillez nous écrire au [sehr@lacsq.org](mailto:sehr@lacsq.org) pour nous en informer.

**Nous contacter**

**Syndicat de l'enseignement  
du Haut-Richelieu (CSQ)**

670, boulevard du Séminaire Nord  
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 5M3

Téléphone : 450 348-6853 / 1 800 567-6853  
Télécopieur : 450 348-6856

Courriel : [sehr@lacsq.org](mailto:sehr@lacsq.org)  
Site Web : [www.sehr-csq.qc.ca](http://www.sehr-csq.qc.ca)

**Horaire**

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h  
(vendredi : 15h45)

## À signer: pétition pour les mesures visant à contrer la violence conjugale

*En matière de violence conjugale, le Québec fait malheureusement piètre figure au Canada, il serait temps de poser un geste concret pour aider les victimes!*

Alors que plusieurs provinces accordent entre trois et dix jours de congé payés pour les victimes de violence conjugale qui quittent un foyer violent, le Québec n'offre actuellement que deux jours selon les normes du travail. Le comité de la condition féminine de la CSQ vous invite à contribuer à la cause en signant la pétition en ligne d'ici le 21 mai. Cette démarche vise à modifier la Loi sur les normes du travail afin d'inclure dix journées payées pour les victimes de violence conjugale: <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-9459/index.html?fbclid=IwAR2TamxXVchOrrDHnLKKaYCNQqXiu8lh9ejG0nXo6f19hhxWD9dnyX73XjU>.